

Des idées pour notre écoquartier

Revendications et propositions

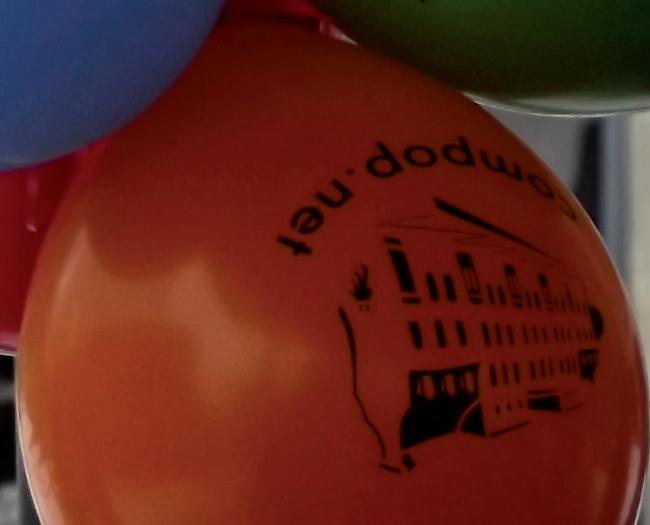


Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Comité populaire
Saint-Jean-Baptiste



Une force
dans le quartier
Depuis 1977



Des idées pour notre écoquartier

Revendications et propositions du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste est un comité de citoyennes et de citoyens actif dans le faubourg depuis 1976. Au fil des ans, nous avons développé une foule de revendications et de propositions qui s'inscrivent tout à fait dans la vision d'écoquartier développée par le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste.

Nous voulons profiter de l'assemblée générale du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste pour déposer une synthèse de ces revendications et propositions. Nous souhaitons alimenter la réflexion autour de l'idée d'écoquartier en y apportant notre contribution.

Nous avons regroupé nos revendications et propositions en quatre grands thèmes : logement, transport actif, services de proximité, qualité de vie.

Qui sommes-nous?

La mission fondamentale du Comité populaire est de défendre les droits sociaux, économiques, politiques et culturels des résident-e-s du quartier Saint-Jean-Baptiste. Le Comité populaire s'intéresse principalement au réaménagement urbain et au droit au logement.

Réaménagement urbain

On dit que «chat échaudé craint l'eau froide». Le moins que l'on puisse dire, c'est que les résident-e-s du quartier ont été échaudé-e-s par des projets de réaménagement urbain ne tenant absolument pas compte de leurs besoins et des réalités du faubourg. Afin d'éviter le pire, les membres du comité sont particulièrement attentifs aux projets de développement urbain et interviennent lorsque nécessaire. De même, le comité fait aussi des propositions d'aménagement qui reflètent les aspirations des gens du quartier. En ce moment, nous travaillons sur plusieurs dossiers, notamment sur la question de la mobilité durable et l'ajout de nouvelles rues partagées.

Droit au logement

La crise du logement qui continue de sévir, parce qu'elle encourage la gentrification et exerce une pression à la hausse sur les loyers, est sans doute la plus grande menace au caractère résidentiel et populaire du quartier Saint-Jean-Baptiste. C'est pourquoi les membres du groupe ont choisi d'en faire une priorité depuis le début des années 2000. Cela passe,

bien sûr, par un service d'aide et de référence sur les droits et les recours des locataires et par la lutte pour augmenter le nombre de logements sociaux (ex.: la construction de nouvelles coopératives d'habitation). Comme cette lutte dépasse largement les frontières du quartier et que l'union fait la force, le Comité populaire participe activement aux luttes du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), un organisme pan-qubécois qui se consacre aujourd'hui à la lutte pour le droit au logement.

Quelques services

l'Infobourg

En publiant un journal de quartier gratuit, le Comité populaire diffuse une information de qualité sur les enjeux locaux et les questions d'actualité. Il favorise aussi la prise de parole citoyenne. En effet, contrairement aux autres journaux, l'Infobourg est ouvert à toutes sortes de collaborations, littéraires ou autres.

Le Vestiaire du faubourg

Le Vestiaire est une friperie située au 780, rue Sainte-Claire. L'équipe recueille les dons de vêtements en bon état sur les heures d'ouverture. Le Vestiaire est ouvert de 12h à 16h, du lundi au vendredi, et le jeudi jusqu'à 20h.

Le site de compostage communautaire

Le site de compostage communautaire du faubourg a été inauguré en juillet 2005 au Parc Richelieu. Il rassemble les résident-e-s du quartier qui désirent composter et qui n'ont pas d'espace pour le faire. Le compostage communautaire reprend le même principe que le compostage domestique, mais à grande échelle.

Nos coordonnées

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
780, rue Sainte-Claire
Québec, Qc, G1R 0A9

418-522-0454
comite.populaire@videotron.ca

www.compop.net
www.facebook.com/Comite.populaire.SJB



1. Logement

Pourquoi avons-nous besoin de nouveaux logements sociaux dans Saint-Jean-Baptiste? On le sait, la part du logement social est plus importante dans notre quartier qu'ailleurs à Québec. Environ 15% du parc de logements locatifs de Saint-Jean-Baptiste est effectivement constitué de logements sociaux (coopératives, HLM et OBNL d'habitation). Malgré cela, le Comité populaire est d'avis qu'il faut quand même continuer de revendiquer «notre part» du développement de logements sociaux. Voici pourquoi.

Un quartier de locataires

Premièrement, Saint-Jean-Baptiste, comme les autres quartiers centraux, est un quartier de locataires. S'il y a plus de logements sociaux ici que dans les autres secteurs, il ne faut pas oublier qu'on y trouve également un plus grand nombre de locataires. Plus de 5000 ménages (80%) du quartier Saint-Jean-Baptiste sont locataires. À titre de comparaison, il y a 47% de locataires sur le territoire de la Ville de Québec.

Des besoins criants

Deuxièmement, même si le logement social répond aux besoins d'à peu près 15% des locataires du quartier, on est très loin de satisfaire à l'ensemble des besoins. En effet, selon les dernières données disponibles, il restait encore 525 ménages qui devaient consacrer plus de 80% de leurs revenus pour se loger. Tous ces ménages sont donc admissibles à une place en logement social et nous sommes persuadés que ce serait le choix de la plupart d'entre eux s'ils en avaient l'opportunité.

Une formule gagnante pour le quartier

Saint-Jean-Baptiste a la réputation d'être un quartier de transition. Considérant que plus de 30% des résident-e-s sont dans la vingtaine (deux fois plus que dans le reste de la Ville), il semble que cette réputation ne soit pas surfaite. Le rythme trépidant du quartier attire les jeunes et ça, c'est positif. Ce qui l'est peut-être un peu moins, c'est que le quartier peine à conserver les jeunes familles qui s'y forment. Une étude commanditée par le Comité populaire au Département de sociologie de l'Université Laval démontre que les coopératives d'habitation ont un effet de stabilisation sur le quartier. En effet, les gens qui y vivent sont en général un peu plus vieux (l'immense majorité a plus de 35 ans), ont plus d'enfants que dans le reste du quartier et sont plus stables dans leurs logements.

Bref, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste est d'avis qu'il faut davantage de logements sociaux dans le quartier pour au moins trois raisons :

1. Le logement social répond à des besoins socio-économiques criants et permet donc à des ménages à faibles revenus de demeurer dans le quartier, malgré les hausses de loyer.
2. Le logement social aide à stabiliser la population du quartier et concourt au maintien de jeunes familles dans le faubourg.
3. Le logement social est la seule façon connue de promouvoir l'amélioration du parc locatif (7% des logements du quartier ont besoin de rénovations majeures) sans faire augmenter radicalement les loyers.

Quatre revendications face à la Ville que le Conseil de quartier devrait appuyer

Outre d'appuyer au cas par cas les projets de coopératives d'habitation et de logements sociaux qui émergent dans le quartier, le Conseil de quartier pourrait adopter des résolutions appuyant les revendications suivantes pour aider à préserver la précieuse mixité socio-économique du faubourg.

1 Une réserve de sites dédiée au logement social

La rareté des terrains est une préoccupation récurrente pour les groupes qui tentent de développer des projets de logements sociaux à Québec. En plus des difficultés à trouver des terrains, le phénomène du «pas dans ma cour» fait la vie dure aux projets de logements sociaux. Une partie importante de la solution serait de **réserver aux projets d'habitation sociale tous les terrains publics destinés à un développement résidentiel.**

Dans un contexte de rareté et de spéculation, les terrains et immeubles de propriété publique qui changent de vocation doivent conserver une vocation d'utilité sociale. Cela signifie que la Ville doit utiliser ses terrains actuels, destinés au développement résidentiel, exclusivement à des fins de développement de logement social, plutôt que d'en disposer au cas par cas, parfois au coût de longues luttes citoyennes. Plus jamais la Ville ne doit céder à des promoteurs privés des terrains de propriété publique comme l'îlot Saint-Michel pour y construire des condos. **La Ville doit également acheter des sites, avant que leur coût ne grimpe en flèche les rendant inabordable, afin de les réserver à un développement ultérieur de logements sociaux, au fur et à mesure que les investissements des gouvernements supérieurs le permettront.**

2 Un règlement d'inclusion obligatoire

L'inclusion de logements sociaux dans les nouveaux développements privés ne peut se réaliser si on compte uniquement sur la bonne volonté des promoteurs immobiliers comme on a pu le constater dans le dossier de l'îlot Irving. L'explosion de la valeur foncière et la frénésie immobilière rendent très difficile la construction de logements sociaux. Pour être bref, les rares terrains disponibles coûtent trop cher et il se trouve presque toujours un promoteur privé pour offrir plus.

La Ville doit se doter d'une politique claire en ce qui concerne le développement immobilier sur son territoire. Tous les projets privés devraient inclure obligatoirement un pourcentage significatif de logements sociaux (minimalement 30%) ou, à défaut, contribuer à un fonds dédié au développement de tels logements aux alentours.

3 La protection du parc de logements locatifs

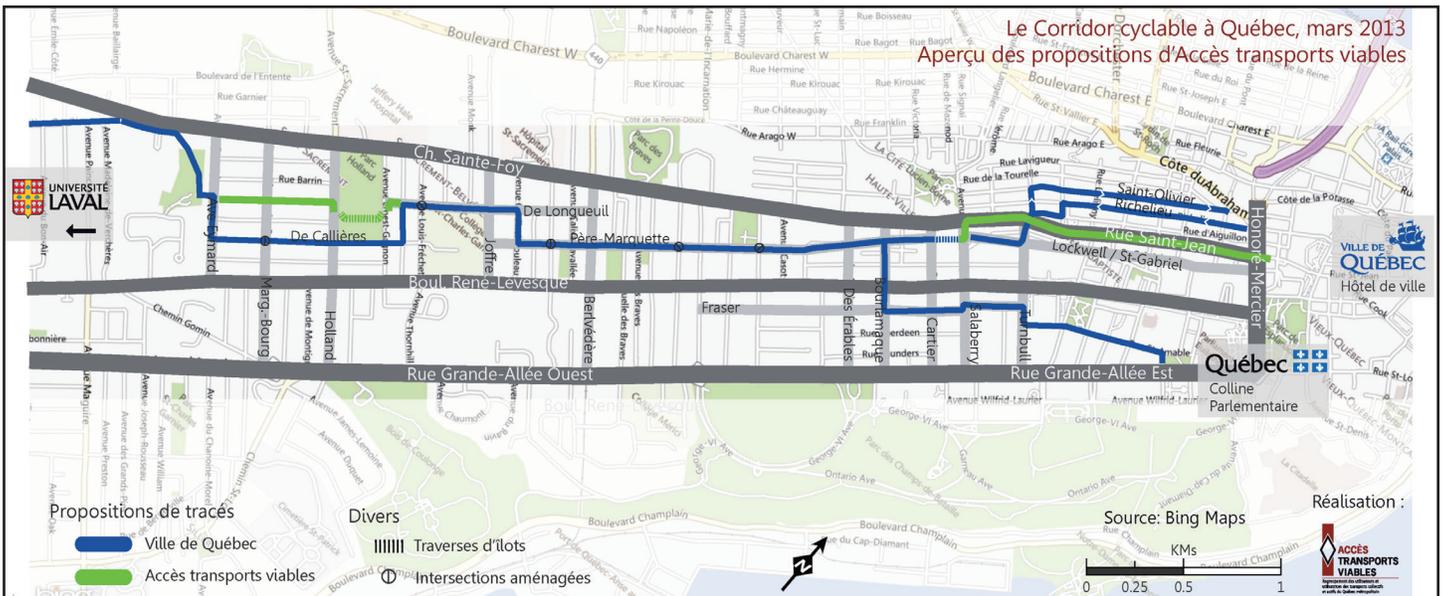
En plus des mesures visant à faciliter le développement du logement social, d'autres avenues doivent être empruntées par la Ville pour permettre le respect du droit au logement à Québec.

- **Une réglementation interdisant la transformation de logements locatifs en copropriétés, divisés ou indivisés**
- **Une réglementation plus sévère en matière de salubrité pour obliger les propriétaires à maintenir leurs logements en bon état.**

Un tel règlement pourrait aussi permettre à la Ville de saisir des immeubles mal entretenus, voire laissés à l'abandon, par leurs propriétaires négligents et récidivistes, et ce sans que ces derniers profitent indûment du transfert de propriété. Ces immeubles devraient pouvoir être transformés en coopératives ou en organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation.
- **Des mesures plus serrées de contrôle des loyers suite à l'octroi de subventions municipales permettant des rénovations.**

4 Des représentations proactives

On l'a vu au cours des dernières années, la Ville de Québec n'a aucune difficulté à faire entendre son point de vue sur la place publique lorsqu'elle le veut. Que ce soit dans le dossier de l'amphithéâtre ou celui des retraites de ses employé-e-s, le maire Labeaume tire bien son épingle du jeu médiatique. Pourquoi ne pas profiter de cette tribune publique et de l'influence de Québec pour appuyer les revendications de longue date des personnes mal-logées? S'il est vrai que la Ville de Québec développe autant de logements sociaux qu'elle peut le faire avec les budgets actuellement alloués par le gouvernement provincial, **la mairie devrait être plus active auprès des paliers supérieurs pour qu'ils accroissent leur financement en la matière. Pour répondre aux besoins les plus urgents, Québec a besoin de 4270 nouveaux logements sociaux en 5 ans.** Actuellement, elle en obtient autour de 400 par année (425 en 2013).



2. Transport actif

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste appuie la proposition de tracé alternatif pour le corridor cyclable dans Saint-Jean-Baptiste développée par l'organisme Accès transports viables.

On se rappellera que le Comité populaire avait déposé au printemps 2012 un projet visant à aménager une voie cyclable sur la rue Saint-Jean (en direction est) et sur la rue Richelieu (en direction ouest). Cette proposition, qui avait reçu un appui du Conseil de quartier, a par la suite été présentée à l'Association des gens d'affaires du Faubourg (AGAF) et à un comité de suivi de la Ville chargé de l'implantation du « vélo boulevard » entre l'Université Laval et la colline Parlementaire.

Au début du mois de mars 2013, l'organisme Accès transports viables a présenté une nouvelle proposition bonifiant celle du Comité populaire. Elle vise à aménager deux voies cyclables sur la rue Saint-Jean, l'une en direction est (du côté droit de la rue), l'autre en direction ouest (du côté gauche de la rue). Afin de permettre la réalisation du projet, une voie de circulation serait retranchée et les zones de débarcadère du côté gauche seraient retirées.

Cette proposition audacieuse a plusieurs mérites. En plus de donner plus de visibilité à la pratique sécuritaire du vélo sur l'une des principales artères marchandes de la Haute-Ville, elle permettrait également de réduire la vitesse automobile entre Turnbull et Honoré-Mercier.

Autres enjeux cyclistes

Par ailleurs, le Comité populaire a été sensibilisé à plusieurs autres enjeux touchant les cyclistes sur lesquels le Conseil de quartier devrait prendre position. On peut penser entre autre à l'épineux problème des stationnements à vélo ou à la création d'un lien mécanique Haute-Ville / Basse-Ville.

Améliorer la rue partagée sur Sainte-Claire

Le concept de la rue Sainte-Claire partagée a été développé par le comité aménagement urbain du Comité populaire en 2005 dans la foulée de la publication d'une monographie de quartier. Plusieurs années de sensibilisation et de mobilisation citoyenne ont mené à des consultations publiques et l'adoption du principe par la Ville de Québec. L'installation de nouveaux panneaux de circulation spécifiquement conçus pour la rue partagée en septembre dernier a mis la touche finale au projet. Il nous aura fallu huit ans de travail pour passer du concept à la réalité.

En parlant avec les gens, on se rend compte que si la rue partagée compte ses inconditionnels, certaines personnes sont encore sceptiques et pointent des irritants. Le principal problème soulevé jusqu'à maintenant concerne le déneigement des trottoirs (ce que la Ville appelle des « zones refuges »). Non seulement la Ville n'est pas au rendez-vous pour le déneigement, mais, en plus, la machinerie ajoute de la neige sur les pas de maison à chaque déneigement. Puisqu'il s'agit d'un projet pilote, perfectible par définition, le Comité populaire propose de prendre acte du problème et de demander à la Ville de déneiger ces espaces, tout comme elle le fait pour les escaliers publics.

Combattre la circulation de transit

La place envahissante de l'automobile dans le quartier, et en particulier la circulation de transit, est le principal irritant identifié par les résident-e-s de Saint-Jean-Baptiste quand on leur pose la question. Or, à chaque fois que l'on propose une solution, peu importe laquelle, les commerçant-e-s s'y opposent de peur que cela réduise leur clientèle. Nous croyons qu'il serait temps de réaliser une enquête origine / destination pour savoir d'où viennent les client-e-s des commerces du quartier et quels sont leurs moyens de transport.



Perspective de la rue des Zouaves (Marc Boutin)

Un axe piétonnier entre Saint-Jean et René-Lévesque?

Vers de nouvelles rues partagées

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste travaille sur de nouveaux projets de rues partagées, où piétons, cyclistes et automobilistes seront sur un pied d'égalité au centre de la chaussée.

Quelles suites donner au projet de rue partagée sur la rue Sainte-Claire?

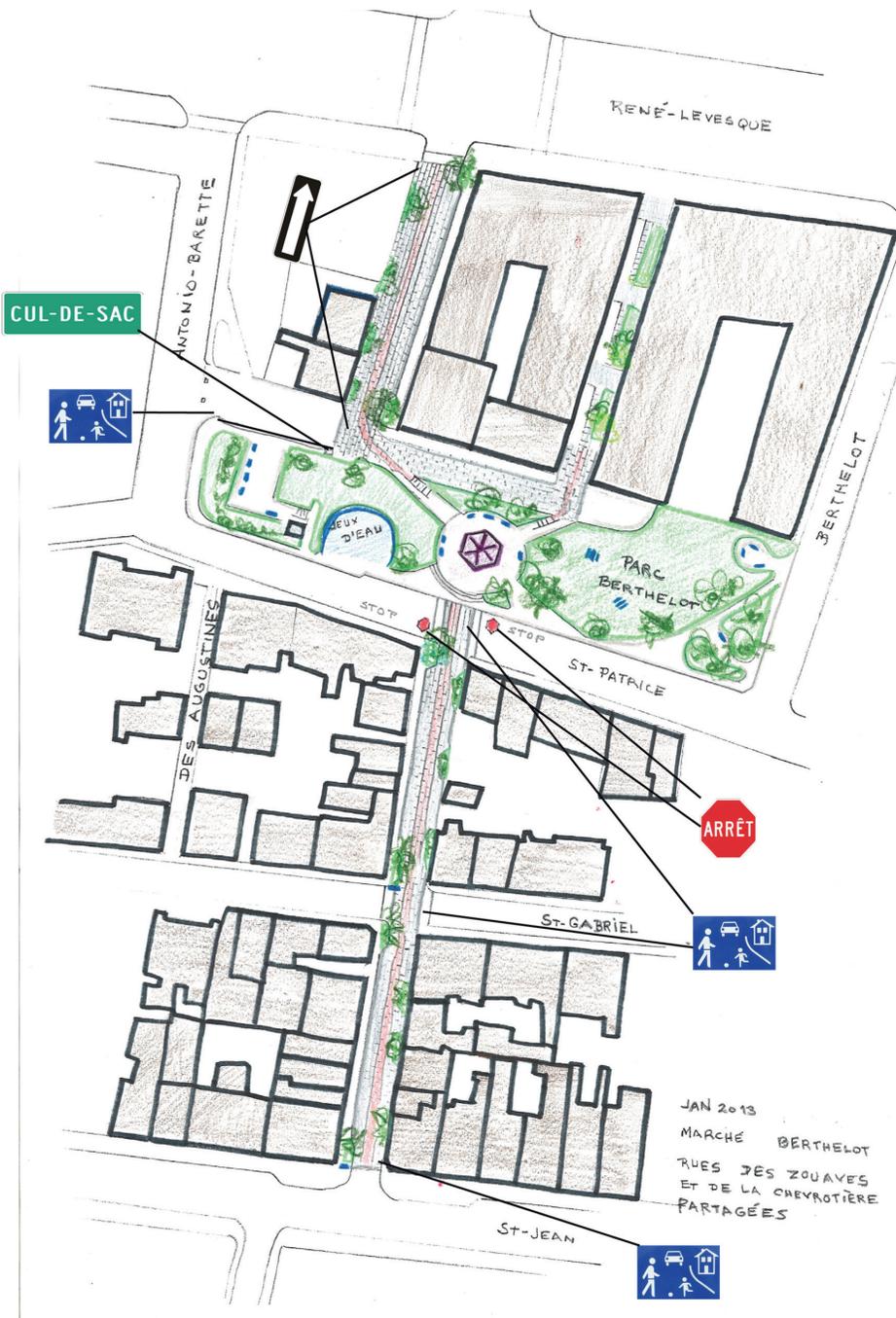
Comment faciliter les déplacements à pied dans notre quartier et rendre les rues plus sécuritaires et conviviales?

La rue des Zouaves a été identifiée par le Comité populaire comme le lien piétonnier par excellence entre le haut du quartier et la rue Saint-Jean. Une étude sur la circulation réalisée au mois de janvier 2012 confirme certaines de nos intuitions: les piétons, fortement majoritaires sur la rue, marchent pour la plupart au centre de la chaussée.

Au printemps 2012, les commentaires de résident-e-s attirent l'attention du comité aménagement urbain sur la sécurité aux abords du parc Berthelot. À l'automne, une nouvelle étude est réalisée : elle permet de conclure que la rue de la Chevrotière a une vocation piétonne et qu'un problème de sécurité existe bel et bien sur la rue Antonio-Barrette, où 95% des automobilistes «omettent» d'effectuer un arrêt obligatoire avant de s'engager sur la rue Saint-Patrick.

Pourquoi ne pas essayer développer un projet de réaménagement permettant de favoriser la piétonisation de ce secteur et d'accroître le sentiment de sécurité aux abords du parc? C'est sur cette option que travaille actuellement le Comité populaire, en collaboration avec des résident-e-s des rues concernées.

À notre avis, le Conseil de quartier doit appuyer cette démarche et demander à la Ville de Québec l'ajout de nouvelles rues partagées sur les artères suivantes : rue des Zouaves, rue du Marché-Berthelot et rue de la Chevrotière.



Pour plus de détails
www.compnet/Aquilarue



3. Services de proximité

Sans être un désert comme le Vieux-Québec ou certains secteurs de banlieue, le faubourg est toujours sur la corde raide en ce qui concerne les services de proximité. Combien de fois des services comme le bureau de poste ou le supermarché ont-ils été sauvés in-extremis? Nous ne sommes pas à l'abri de fermetures et nous devons rester vigilant-e-s en ce qui concerne certains commerces à la fois essentiels et fragiles (quincaillerie, supermarché, SAQ, bureau de poste, pharmacie, etc.).

Services publics

À priori, tout semble aller pour le mieux en ce qui concerne les services publics de base en éducation et en santé dans notre quartier. Par contre, le manque de places en garderie se fait de plus en plus criant. Étant donné la difficulté de créer des places en milieu familial au centre-ville, faute de grands logements abordables, la seule solution est de créer des places en CPE. Oui, mais où? Le Conseil de quartier doit être attentif à cette question et aider les ressources qui travaillent sur des solutions.

Services municipaux

Depuis que les services municipaux de base que sont la collecte des matières résiduelles, le déneigement et la voirie ont été donnés en sous-traitance, il est manifeste qu'il y a une détérioration du service à la population. Il faudrait voir comment on peut améliorer le service, ou tout au moins éviter qu'il ne se détériore davantage. Par ailleurs, il y a lieu de se demander où en est le projet de collecte des matières compostables à domicile. En attendant, le Conseil de quartier devrait au minimum soutenir la mise sur pied de nouveaux sites de compostage communautaire financés par la Ville.

Services communautaires

Il est à noter qu'il y a un manque évident de salles communautaires dans le quartier. Le fait que le Conseil de quartier soit régulièrement obligé de se réunir «en dehors» des limites de son territoire est parlant à cet effet.



4. Qualité de vie

Depuis toujours, le Comité populaire revendique la création de parcs et la protection des espaces verts du quartier. Depuis une décennie, de nouvelles préoccupations sont apparues comme le verdissement, la lutte contre les îlots de chaleurs, l'agriculture urbaine, les toits verts, etc.

Jardiner dans le faubourg

On le sait, le prix du panier d'épicerie augmente sans cesse. Face à cette situation, un nombre grandissant de ménages cherche des alternatives pour s'approvisionner en produits frais à meilleur prix.

Cette préoccupation a clairement été identifiée par les participant-e-s à un forum organisé par le Comité populaire au mois d'octobre 2013. Lors de cette rencontre, les citoyennes et les citoyens présent-e-s ont réfléchi sur les moyens à prendre pour corriger la situation. Parmi les solutions proposées, on trouve la mise sur pied d'un jardin communautaire dans notre quartier. Cette idée a été reprise par l'assemblée générale du Comité populaire en novembre 2013. Un comité de travail, formé d'une dizaine de résident-e-s, a été mis sur pied au mois de mars 2014 afin de réaliser ce projet. Depuis, le comité se réunit environ deux fois par mois. Ses membres se sont donnés pour objectif d'obtenir l'ouverture d'un jardin communautaire dans les plus brefs délais.

Tous les observateurs s'entendent pour dire que la proximité entre un jardin communautaire et le domicile des utilisateurs et des utilisatrices est un facteur déterminant au niveau de l'entretien d'un potager. Comme plus de la moitié des résident-e-s du faubourg ne possèdent pas de voitures, il nous semble important que le jardin se trouve en Haute-Ville, si possible dans les limites du territoire du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste ou dans une zone limitrophe. Nous croyons que la Ville a la responsabilité de trouver un espace adéquat permettant le développement de ce projet.

Les jardins communautaires et collectifs sont des moyens concrets de lutter contre la pauvreté. Ils permettent aussi de briser l'isolement des ménages en créant de nouveaux liens basés sur l'entraide et la solidarité. Cultiver et récolter des fruits et légumes frais, c'est aussi reprendre notre pouvoir d'agir et s'assurer d'une plus grande souveraineté alimentaire. Les jardins font également partie des solutions pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, nous demandons aux membres du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste d'appuyer notre démarche en adoptant une résolution à cet effet. Grâce à cet appui et à celui des autres forces vives de notre communauté, la volonté des citoyennes et des citoyens pourra être entendue dans les instances de la Ville de Québec.

Recommandations

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste souhaite que la proposition d'écoquartier urbain développée par le Conseil de quartier tienne compte des éléments suivants :

- **Le développement de nouveaux projets de logements sociaux (coopératives d'habitation, HLM ou OBNL d'habitation) afin de répondre aux besoins des ménages locataires, lesquels composent 80% de la population de Saint-Jean-Baptiste.**
- **La protection du parc de logements locatifs contre la conversion en copropriété et la spéculation immobilière.**
- **L'ajout de voies cyclables sur la rue Saint-Jean et de mesures d'atténuation de la circulation automobile.**
- **De nouveaux aménagements favorisant les déplacements actifs dans le quartier (rues partagées, lien mécanique Haute-Ville / Basse-Ville).**
- **La consolidation des services de proximité, qu'ils soient privés, publics ou communautaires, afin de garantir leur accès à la population résidente.**
- **La mise sur pied d'un jardin communautaire, financé par la Ville de Québec.**